

ACTION PUBLIQUE

LETTRE DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N° 1 / mai-juin 2000

LA DÉLINQUANCE EN 1999 :

BAISSE SENSIBLE ET GÉNÉRALISÉE SUR L'ENSEMBLE DU DÉPARTEMENT

La criminalité et la délinquance ont chuté de 15,91 %, alors qu'elles se sont stabilisées (+0,07 %) au niveau national et ont subi une légère baisse en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (-2,03 %). Au plan national, c'est dans les Alpes de Haute-Provence qu'on enregistre le meilleur taux de baisse de la criminalité en 1999.

Ce taux est de 47,79 pour mille habitants dans le département ; au niveau national, celui-ci est de 60,97 pour mille habitants. Il situe le département en 46^{ème} position.

EVOLUTION GÉNÉRALE DE LA DÉLINQUANCE

Les vols représentent près de 65 % des crimes et délits. Leur baisse (-16,02 %) a influencé à elle seule le résultat global enregistré par l'ensemble de la criminalité. Au sein de cette significative, les cambriolages connaissent une réduction sensible de -20,85 %, contre une hausse de 22 % en 1998.

Les infractions à la législation sur les stupéfiants se sont stabilisées en 1999. Si les faits d'usage-revente et de trafic de stupéfiants sont en baisse, il n'en est pas de même pour la consommation qui augmente de 4,32 %. Le taux d'élucidation des crimes et délits est de 33,45 % contre 27,63 % au plan national.

EXPLICATION ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Après une relative stabilité de la délinquance observée ces dernières années, on assiste à une baisse très sensible des faits délinquants en 1999.

Plusieurs facteurs y ont contribué :

- La mise en œuvre des politiques gouvernementales en matière de prévention de la délinquance,
- Une plus grande réactivité des services de police et de gendarmerie, dont les méthodes et les moyens s'adaptent en permanence à la délinquance grâce à une meilleure connaissance du terrain et des faits,
- La présence plus soutenue de ces services sur le terrain,
- Le partenariat engagé avec les élus dans le cadre du contrat local de sécurité (Digne-les-Bains et Manosque) et des conseils communaux de prévention de la délinquance.

NOTRE NOURRITURE EST-ELLE VRAIMENT SANS DANGER ?

C'est une question que les consommateurs se posent souvent. Ils ne sont pas conscients des systèmes, des mécanismes et des procédés complexes qui régissent la chaîne alimentaire et qui servent d'une part à évaluer les risques de contamination et d'autre part à les réduire le plus possible.

Les services de l'Etat par leur action (préventive, éducative voire répressive), les entreprises mais aussi les consommateurs contribuent chacun à leur niveau à rendre notre alimentation plus saine.

LA SECURITE SANITAIRE DES ALIMENTS : UNE PRIORITE DE L'ETAT

Une nouvelle politique publique

La crise de la "vache folle" a servi de révélateur à l'inquiétude latente des consommateurs vis-à-vis de leur alimentation. Ils se sentent aujourd'hui démunis devant la complexité croissante des produits alimentaires, leur industrialisation renforcée et la mondialisation accrue des provenances (suite page 2).

CDTL/Lukas



Liberté.Égalité.Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

sommaire

p 1-2

Notre nourriture est-elle vraiment en danger ?
L'action des services de l'État

p 3-4

Le contrat de Plan État-Région 2000-2006 : la stratégie de l'État dans les Alpes de Haute-Provence

p 4

Une stratégie locale pour les services de l'État : le Projet Territorial de l'État (PTE)

ACTION PUBLIQUE

LETTRE DES SERVICES DE L'ÉTAT
DANS LE DÉPARTEMENT DES
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Directeur de la publication :
Bernard Lemaire, Préfet des
Alpes de Haute-Provence
Rédaction :
ont participé à la rédaction de
ce numéro la Préfecture, la
DDASS, la DSV et la DDCCRF
Photos : CDTL, La Provence,
DDE, la Préfecture.
Maquette : Alain Bauer
Imprimé par Arc-en-Ciel,
04000 Digne-les-Bains
Dépôt légal à parution
ISSN : en cours

**NOTRE
NOURRITURE
EST-ELLE
VRAIMENT
SANS DANGER ?**

Pour répondre à cette exigence, le Gouvernement a mis en place une nouvelle politique publique fondée sur trois principes fondamentaux :

- la transparence
- la précaution
- la distinction entre l'évaluation du risque et sa gestion.

Une structure indépendante

L'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments (AFSSA), structure indépendante du Gouvernement, a été créée en juillet 1998. Composée de scientifiques, elle a pour mission d'évaluer les risques sanitaires et nutritionnels des aliments.

Les autorités publiques

Les autorités publiques sont chargées, quant à elles, de gérer le risque sanitaire après avis des scientifiques. Tant que ces derniers n'ont pas garanti la parfaite innocuité d'un produit, elles appliquent le principe de précaution en lui refusant l'accès au marché. Les mesures prises par le Gouvernement sont appliquées dans le département par plusieurs services qui assurent de manière complémentaire la surveillance sanitaire des aliments.

Les services de l'Etat concernés

La mise en œuvre de cette politique nécessite l'intervention de 3 administrations sous forme de contrôles et d'enquêtes divers dans les domaines:

◆ sanitaire

Ils sont assurés par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS) ; elle dispose de personnels médicaux et de techniciens en santé et environnement pour remplir sa mission de promotion de la santé et de protection de l'environnement humain.

◆ vétérinaire

Ils sont assurés par la Direction des Services Vétérinaires (DSV), qui dispose de 2 pôles :

- santé animale, qui assure le suivi sanitaire des troupeaux (prophylaxie, sérologies), l'identification des animaux,
- hygiène alimentaire: contrôle des locaux, de l'élaboration, de la sécurité des produits alimentaires d'origine animale.

◆ économique

Ils sont assurés par la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression de des Fraudes (DDCCRF). Ses missions portent sur la qualité et la sécurité des produits ainsi que sur la loyauté des informations données par les professionnels.

L'ETAT S'ORGANISE : LE PÔLE DE SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS

Pourquoi un pôle ?

La création d'un pôle de sécurité sanitaire des aliments, à l'initiative du Préfet et dans le cadre de la modernisation de l'Etat, vise à améliorer la surveillance sanitaire dans le département, par une organisation mieux coordonnée des actions (renforcement des relations entre les agents, har-

monisation dans l'application des réglementations, développement de la coordination des contrôles), une plus grande information réciproque entre les services et la mise en place d'un dispositif préétabli de gestion de crise.

Le protocole d'accord de création de ce pôle a été signé en décembre 1999 par les trois services principalement concernés (DDASS, DSV, DDCCRF), mais celui-ci a vocation à s'ouvrir autant que de besoins à d'autres services départementaux pour réaliser des actions communes.

LA SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS : UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

Afin de réduire les risques de maladies d'origine microbienne, chaque intervenant (entreprises, consommateurs) dans la chaîne alimentaire doit respecter un minimum de règles élémentaires.

Quelle attitude tenir en cas de maladie d'origine microbienne ?

Le plus souvent, il s'agit de TOXI INFECTION ALIMENTAIRE COLLECTIVE (TIAC), c'est-à-dire d'une infection alimentaire faisant suite à un repas pris en collectivité (restaurant, cantine, repas de famille...) et avec une contamination de plusieurs personnes. Pour le législateur, dès qu'il y a plus de deux personnes, il s'agit d'une TIAC.

Dans ce cas, le signalement doit être fait le plus rapidement possible à la DDASS par fax ou par téléphone (voir coordonnées ci-dessous). Une enquête alimentaire est déclenchée immédiatement afin de déterminer quelle est l'origine de cette intoxication : les services de l'Etat se rendent sur les lieux et interrogent les patients.

Un seul mot d'ordre : **agir vite**. De la rapidité de l'information dépend la suite de la prise en charge. Il s'agit de déterminer la cause de cette infection : mauvaise préparation chez le fournisseur, délai ou condition de stockage inadéquats, rupture de la chaîne du froid ou du chaud, contamination humaine...

Lorsque plusieurs cas de maladies (exemple : listériose, salmonellose, brucellose...) surviennent dans un ou plusieurs départements et sur une longue durée (jusqu'à 3-4 mois) et que ce département dépasse les seuils habituellement constatés pour cette maladie, l'alerte est donnée par le laboratoire national de référence. La DDASS alerte ses deux partenaires, la DSV et la DDCCRF, et effectue une enquête alimentaire comme dans le cas des TIAC. Le but est le même : rechercher l'origine et intervenir (par exemple, retrait d'un produit au niveau national ou local).

E. CAMOIN - LA PROVENCE

**La sécurité
alimentaire :
une priorité pour
l'abattoir de
Sisteron qui a
investi 15 MF dans
une nouvelle chaîne
d'abattage**

Contacts

DDASS

Place des Récollets - BP 229 - 04013 Digne-les-Bains

Tel : 04.92.30.88.00 - Fax : 04.92.31.46.13

DSV

Rue Nicephore Niepce - ZI Saint Christophe - BP 028 - 04990 Digne-les-Bains

Tel : 04.92.36.60.50 - Fax : 04.92.36.60.60

DDCCRF

Immeuble " L'étoile des Alpes " BP 132 - 04004 Digne-les-Bains

Tel : 04.30.49.01 - Fax : 04.92.31.40.84

LA STRATÉGIE DE L'ÉTAT DANS LES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

Après plusieurs mois de négociation, le contrat de Plan Etat-Région a été signé le 15 mai 2000 par le Président du conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Préfet de Région, en présence du Premier Ministre.

D'un montant total de plus de 20 milliards de francs, il engage l'Etat et la Région à hauteur respectivement de 7,3 et 7 milliards de francs sur les trois orientations stratégiques suivantes :

- développer durablement le territoire,
- investir dans la formation et renforcer la cohésion sociale
- accéder au territoire et ouvrir la région.

Quelles retombées pour les Alpes de Haute-Provence ?

Plusieurs mesures du contrat de Plan intéressent plus particulièrement le département :

➤ Au titre du volet "développer durablement le territoire" :

Le contrat de Plan accorde une attention particulière à l'accompagnement et à la mise en place des démarches territoriales. Une enveloppe est ainsi consacrée à l'ingénierie de projet et aux opérations innovantes visant le développement durable (projets de Pays, agglomération, parcs naturels régionaux, réseaux de ville...). Sur cette mesure, l'Etat intervient à lui seul à hauteur de 160 millions de francs. Les Pays en voie de constitution dans les Alpes de Haute-Provence (pays des 3 V, pays Dignois, pays de Haute-Provence...) pourront bénéficier de financements.

Par ailleurs, au titre de la politique de la ville, une enveloppe de 10 millions de francs est inscrite au profit des **contrats de ville** de Digne-les-Bains et de Manosque.

Le volet " **Massif des Alpes du Sud** ", doté de 290 millions de francs (dont 50 MF territorialisés sur le volet Pays, agglomérations...) est susceptible d'intéresser plus particulièrement le département. En effet, l'Etat et la région ont décidé de conduire sur cet espace des Alpes du Sud, au-delà de leurs interventions thématiques, des actions de valorisation dans une approche spatiale, autour des trois objectifs prioritaires suivants :

- ◆ le développement des pôles touristiques,
- ◆ la valorisation économique,
- ◆ le maintien d'une offre de service équilibrée.

Ces objectifs seront pris en compte, prioritairement, dans le cadre de contrats de Montagne, conclus pour la période maximale 2000-2003 dans le cadre d'un partenariat entre acteurs locaux publics et privés, les Départements, la Région et l'Etat.

Ces axes sont complétés par des dispositifs d'intervention au profit de divers secteurs tels que l'agriculture et la forêt (ex : financement de la station d'expérimentation ovine et du programme d'expérimentation du centre

pédagogique expérimental en fromages fermiers et artisanaux (lycée agricole de Carmejane), financement de la modernisation des investissements de stockage, conditionnement et commercialisation des entreprises agricoles et agroalimentaires du département, modernisation des moulins à huile et des distilleries de plantes à parfum, financement de la coopérative régionale caprine à Manosque, de la coopérative laitière de l'Ubaye à Barcelonnette...), les risques en montagne, l'enseignement...

L'effort en faveur de l'**emploi** est également soutenu à travers la dynamisation de l'économie régionale. La mesure dotée de plus de 2 milliards de francs devrait intervenir notamment dans le développement des petites et moyennes entreprises et des très petites entreprises, dans la formation des salariés ou encore de l'agriculture et de la forêt.

Le département est enfin concerné par la mesure " Valoriser la culture, le patrimoine et les ressources naturelles ". Ainsi, des financements sont apportés à la gestion durable des espaces (parcs naturels), à la politique de l'eau, à la prévention des risques naturels ou encore, en matière de culture, aux pôles régionaux de développement culturel (les communes de Digne-les-Bains, Manosque et le district de la Moyenne Durance sont inscrits dans le contrat de Plan à ce titre).

516 MF et 200 MF de crédits complémentaires pour les routes des Alpes de Haute-Provence



➤ Au titre du volet "investir dans la formation et renforcer la cohésion sociale" :

En matière de formation, l'enseignement supérieur reste la priorité régionale, avec une enveloppe de 3 milliards de francs. A ce titre, est inscrite au contrat de Plan la création (première phase) d'un **Institut universitaire de technologie** (IUT) de plein exercice à Digne-les-Bains.

➔ Au titre du volet “ accéder au territoire et ouvrir la région ”.

Le département bénéficiera de 716 MF pour des travaux routiers (dont 200 MF sur liste complémentaire) : achèvement de la desserte de Digne-les-Bains sur la RN 85, avec le franchissement de la Bléone ; traitement des traversées de Forcalquier, Mane et Céreste, aménagement qualitatifs des RN 85 et 202.

Par ailleurs, s'agissant des transports collectifs, une étude (estimée à 1 million de francs) sur la **réouverture de la ligne ferroviaire Digne-Saint-Auban** sera conduite et financée à parité par l'Etat et la Région.

Signalons enfin, au titre du programme de sécurisation des itinéraires alpins, le financement d'opérations de protection contre les chutes de pierre sur les RN 85 et 202.

UNE STRATÉGIE LOCALE POUR LES SERVICES DE L'ÉTAT :

LE PROJET TERRITORIAL DE L'ÉTAT (PTE)

Renforcer la transparence, la cohérence et l'efficacité des politiques publiques en définissant une stratégie d'action interministérielle adaptée aux réalités propres au département, tel est l'objectif du projet territorial des services de l'Etat en cours d'élaboration.

Un cadre de référence à l'ensemble des services déconcentrés de l'Etat

Élaboré collégalement pour une durée pluriannuelle d'au moins trois ans par les chefs de service, à l'initiative et sous la responsabilité du Préfet, le projet territorial expose, après un diagnostic approfondi des défis auxquels l'Etat doit faire face dans le département, les priorités et les modalités d'action des services au regard des objectifs généraux des politiques publiques.

Stratégique, le projet territorial est également sélectif et évolutif, afin de tenir compte des nouvelles données ou priorités de l'action de l'Etat.

Le projet doit être élaboré au plus tard le 31 juillet 2000.

Une élaboration collégiale

Le Préfet Bernard LEMAIRE a souhaité, d'une part, que le projet territorial soit celui de l'ensemble des services de l'Etat et, d'autre part, qu'il soit en phase avec les attentes des acteurs du département. Une méthode spécifique a en conséquence été retenue pour l'élaboration du projet.

Tout d'abord un **comité de pilotage** chargé d'orienter la démarche a été constitué sous l'autorité du Préfet, chef de projet. Il comprend les principaux chefs de services de l'Etat.

Dans un premier temps, une équipe projet, composée du Sous-Préfet de Barcelonnette et de deux cadres de la Direction Départementale de l'Équipement et de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt a été chargée de réaliser un état des lieux qui s'est articulé autour des 3 thèmes suivants :

- ◆ le territoire
- ◆ les grands projets des acteurs publics
- ◆ le mode d'organisation de l'Etat

Dans un deuxième temps a été engagée une réflexion sur la deuxième phase du projet (le diagnostic), laquelle a permis d'identifier les atouts et les handicaps à la fois du territoire départemental et de l'action et du mode d'organisation de l'Etat dans le département.

Parallèlement, les représentants du monde de l'économie, du monde associatif, des syndicats, des élus et des différentes composantes économiques et sociales de la population ont été interrogés sur leurs attentes à l'égard de l'Etat.

Une synthèse de ces travaux a été effectuée à l'occasion d'un séminaire qui a lieu le 22 mars dernier au Château de Sauvan à Mane. A l'issue de ce séminaire deux enjeux prioritaires pour le département ont été retenus, sur lesquels les moyens de l'Etat devront converger. Ces enjeux peuvent s'exprimer à travers deux questions : comment l'Etat peut-il accompagner, encourager le développement du département, et, partant, développer l'attractivité du département ? Comment l'Etat peut-il contribuer à enrayer la désertification de certaines zones du département ?

Nous aurons l'occasion de revenir, dans un prochain numéro de “ ACTION PUBLIQUE ”, sur l'état d'avancement du projet territorial.

les responsables
des services de
l'État réunis au
Château de Sauvan

